



Règlement

Écoles du district francophone

Ce document vient compléter les codes de conduites existants du club de Soccer Dieppe ainsi que les règles, les us et les coutumes de comportement en collectivité de la société canadienne. Il a pour objectif de compléter lesdits documents dans un contexte spécifique de l'utilisation des gymnases des écoles du district francophone.

Ce document pourrait être amené à être modifié, y compris au milieu d'un programme, en fonction des directives du district francophone.

Le document est diffusé à l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices des gymnases des écoles du district francophone. Si le document est modifié, une communication à l'ensemble des personnes concernées devra être faite pour les en informer.

Ce document s'applique pour les pratiques régulières, un autre règlement pourrait s'appliquer pour les tournois ou les soirées spéciales.

Règlements

Avant la séance :

- Les concierges ouvriront la porte au plus tôt 5 minutes avant la première réservation. Il se peut que certaines écoles choisissent d'ouvrir la porte à l'heure exacte de la réservation.
 - Les personnes ne doivent pas cogner ou sonner à la porte. Tout le groupe entrera dans l'école en même temps.
- Si vous n'êtes pas le premier groupe de la soirée, l'entraîneur doit contacter la personne bénévole à l'intérieur pour venir ouvrir la porte 5 minutes avant le début de votre pratique.
- Les parents/tuteurs pourront déposer leurs enfants au gymnase, pour les catégories U11 à sénior, les parents/tuteurs devront partir de l'école par la suite.

Pendant la séance :

- Aucune chaussure à crampons ne sera acceptée dans les gymnases des écoles.
- Toutes les personnes présentes dans les gymnases doivent porter des chaussures non marquantes.
- Personne ne peut entrer dans un gymnase avec ses chaussures d'extérieur.



- Tous les jeunes des catégories U11 à sénior doivent porter des protège-tibias
- Il est interdit de courir dans les corridors de l'école
- Les ballons de soccer sont seulement acceptés dans le gymnase. En dehors du gymnase, ils doivent rester dans un sac.
- Les salles de bain ne peuvent être utilisées qu'une personne à la fois. Nous demandons aux personnes de ne pas rester plus longtemps que nécessaire à l'intérieur pour ne pas bloquer l'accès pour les autres.

Après la séance :

- Les jeunes doivent être récupérés à l'heure de fin de la séance.
- Pour les groupes U13 et U11, les parents/tuteurs devront venir chercher leur enfant à la porte.

Application des règlements

Il est de la responsabilité des parents d'informer les enfants des règlements.

Il est de la responsabilité des parents de respecter les horaires, cela veut dire que chaque enfant doit être déposé avant sa séance est récupéré à la fin de celle-ci (les parents ne doivent pas laisser un de leur enfant au sein de l'école sur des créneaux d'entraînement d'autres groupes).

Il est de la responsabilité de Soccer Dieppe de s'assurer que les bénévoles et les coachs soient informé·e·s des règlements

Il est de la responsabilité des coachs et des bénévoles de faire respecter les règlements au sein des écoles pendant les pratiques.

Toute infraction aux règles fera l'objet d'un rapport à la direction technique et à la direction administrative du club.

Sanctions

En cas de non-respect des règles, des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive pourront être prise par le Club de Soccer Dieppe.

Des sanctions immédiates telles que le non accès au gymnase, à la pratique ou l'arrêt de celle-ci pourront être prise par les bénévoles et ou les coachs.

Les autres sanctions seront prises par la direction technique et la direction administrative.

Toute exclusion définitive prendra effet immédiatement, mais devra être validée par le conseil lors de sa rencontre suivante. Si le conseil ne valide pas cette exclusion, il devra préciser les modalités de reprise des activités pour le jeune en question.

Soccer Dieppe

341 Rue Dover

Dieppe NB, E1A7L7